



ADMINISTRATION COMMUNALE
Service Urbanisme
Place Communale, 1

1380 LASNE

Tél. : 02 / 634 05 75 – Fax : 02 / 634 05 79
urbanisme@lasne.be

Le titulaire du permis avertit, par envoi, le Collège communal et le Fonctionnaire délégué du début des actes et travaux, quinze jours avant le commencement – (Art. D.IV.71 CoDT) et fournit la preuve du paiement de la caution prévue garantissant la viabilité et la beauté de la voirie, de ses accès et ses abords.

OBJET : URBANISME – Permis d’urbanisme – Commencement des travaux

Référence du permis d'urbanisme :
Nom.....
Adresse du bien:

J’ai l’honneur de vous faire savoir que les travaux de :

Sur le bien sis.....

Pour lesquels un permis m’a été octroyé le
Commenceront le

Lorsqu’il s’agit d’une nouvelle habitation, nous vous invitons à prendre contact avec le service Population (02/634.05.66) afin d’attribuer un numéro de police au bâtiment.

Nom et adresse du propriétaire :
.....
.....
.....

Nom et adresse de l’entrepreneur :
.....
.....
.....

Nom et adresse de l’architecte :
.....
.....
.....

Le déclarant,